



Circulaire interne N°55

A destination des syndicats et de leurs adhérent-e-s

Compte-rendu du congrès 27 et 28 septembre 2017

Chers camarades,

Vous trouverez dans cette circulaire consacrée au compte-rendu du congrès national de SUD industrie (*84 délégués*) qui s'est déroulé les 27 et 28 septembre :

- Le rapport d'activité finalisé présenté lors du congrès et adopté à l'unanimité.
- Les résolutions 1, 2 et 3 qui ont été adoptées à l'unanimité après débats et amendements ;
- Une fiche de contacts génériques par secteurs mis à jour. Afin de pouvoir continuer une mise à jour régulière des contacts des SUD industrie départementaux-régionaux et la publier le mois prochain, nous vous demandons de nous communiquer pour **chaque département les coordonnées complètes du trésorier, secrétaire**, et listes mails des différentes sections syndicales rattachées.

Le mois prochain seront diffusées plusieurs notes internes :

- secteur entraide-développement et notamment la bière « Lucie » en lien avec le secteur juridique.
- secteur communication (Listes mails & site internet - en cours de réactualisation) et boutique militante.
- Concernant les nouveaux Statuts de l'Union Syndicale SUD Industrie (USSI) et les statuts modèles SUD territoriaux à partir de ceux de SUD industrie Francilien.

Nous vous rappelons également que nous demandons aux différents syndicats SUD industrie territoriaux de diffuser **leurs tracts et remontées concernant la mobilisation contre la loi travail XXL**, malgré les difficultés liées à la stratégie intersyndicale.

Dernière chose cette circulaire reprend la note rendant hommage à **Laurent Lacoste**, ex-coordonateur national de Solidaires industrie, décédé le 13 octobre 2017. Une délégation était présente à son enterrement le 19 octobre 2017 à Pau, et une salle dans nos locaux portera son nom pour lui rendre hommage.

Fraternellement,

Le Collectif d'Animation
permanence@ussi.fr

Pour nous joindre :
Julien Gonthier - 06 30 55 33 56



Rapport d'activité 2015-2017

Edito : 5 ans d'animation depuis 2012... et ensuite ?

Camarades, copains, copines, ami-e-s, et autres : le débat sur le nom que nous nous donnons entre nous n'est pas aussi anodin qu'il n'y paraît. Et pour preuve, je ne citerai pas les soirées fraternelles aux ivresses de libertés, de rêves d'un autre monde, de discussions sérieuses et autres - qui ont permis de nous souder parce que nous partageons des valeurs communes, - mais bel et bien ce que nous souhaitons construire : un outil, qui bâtit un syndicalisme de transformation sociale, de contre-pouvoir, qui nous lie fortement entre nous tout en nous ouvrant à nos collègues dans le monde du travail. En somme, ce que nous construisons dans le syndicat, nous le portons au quotidien pour que vive dans les pratiques une expérimentation humaine, sociale et politique à travers notre projet syndical.

Humaine, car le syndicalisme repose sur l'organisation de salariés. Des engueulades, des difficultés, il y en a, tout comme il y a de la force collective, des rencontres, des victoires. Il faut composer avec ce paramètre, avec le fait que se développer dans l'industrie passe aussi par la prise en compte de nombreux paramètres : depuis les caractères forts des copains et copines, en passant par les nombreux licenciements et suppressions d'emplois, jusqu'au manque de moyens important pour nos équipes.

Sociale, car nous avons vocation à réfléchir et à construire une autre société, à mettre en place concrètement nos valeurs et nos approches, à faire vivre la solidarité et élaborer ensemble des alternatives. Ce n'est pas non plus chose facile, mais nous avons réussi à démontrer que dans la pratique il était possible d'avoir une vision globale et collective.

Politique : oh un gros mot (pourraient dire certains), mais il faudrait peut-être alors relire la charte d'Amiens : notre syndicat a vocation à intervenir sur tous les champs, sans se soucier des sectes, Églises et des organisations politiques. Nous ne vivons pas en dehors des réalités, mais comptons avant tout sur nous-mêmes pour nous organiser, gagner et rester un outil autogestionnaire.

Le congrès qui va s'ouvrir le 27 septembre 2017 et se tiendra jusqu'au 28 septembre est une étape importante de notre Union, et doit s'inscrire comme un miroir des congrès des syndicats SUD industrie territoriaux. Congrès sur lesquels l'investissement du CASI a été sans concession, car il ne peut y avoir de vie interne et de lutte revendicative sans démocratie interne, sans apprentissage et transmission permanents.. C'est avec force et détermination que nous devons y répondre, individuellement et collectivement : on ne change pas la société sans se changer soit-même et inversement. **Les congrès à venir en sont la preuve** : SUD industrie Haute-Normandie, SUD industrie Sarthe, SUD industrie Rhône-Alpes, etc. Tout n'est pas parfait, il reste encore beaucoup à faire, mais sachons aussi regarder tout ce qui a été fait : nous avançons car nous ne nous perdons pas dans des batailles stériles internes, nous construisons sans relâche malgré les difficultés, avec des propositions collectives et une dynamique de combat. Nous devons continuer à nous structurer et tirer des leçons des échecs.

Mais l'ouverture de ce congrès revêt aussi une **dimension particulière pour deux autres raisons**. La première, c'est la loi travail XXL : notre colère et notre détermination à balayer ces ordonnances et ce gouvernement, qui attaquent les moyens syndicaux et les droits des salariés dans leur ensemble, ne peuvent nous exonérer d'une question centrale : comment gagner ? Comment organiser la lutte ? Comment faire en sorte que la grève, à travers un travail d'éducation populaire, soit efficiente ? La seconde raison, ce sont nos pensées les plus affectueuses qui se tournent vers Laurent Lacoste, co-animateur de Solidaires industrie et coordinateur national. Laurent, actuellement hospitalisé depuis début juillet pour une maladie grave, mène un combat, et nous savons qu'il n'a jamais lâché. Pour l'ouverture de ce congrès, comme dans la préparation, nous avons en tête notre camarade mais surtout ami, pour toutes ses qualités humaines et militantes, qui font de lui un syndicaliste hors pair dont nous attendons le retour avec impatience.

Que vive un syndicalisme qui nous ressemble: alternatif, de transformation sociale, pour une République sociale, révolutionnaire, autogestionnaire, bref, qui nous rassemble sous la même bannière pour construire un monde radicalement différent, qui passe avant par une remise à plat de l'organisation du travail et de ce qui en découlera ensuite, par nous-mêmes !

Salut & Fraternité,

Pour le CASI, Julien Gonthier, Co-secrétaire de l'USSI et secrétaire du CED-USSI.

RAPPORT D'ACTIVITÉ de Solidaires industrie - Congrès des 27 et 28 septembre 2017.

1 / Bilan : progression 2012-2017

Fondée en 2006, l'Union syndicale Solidaires industrie (USSI) rassemble des syndicats de secteurs de production aussi divers que la métallurgie, l'automobile, le ferroviaire, le BTP, les pneumatiques ou encore l'agroalimentaire. Aujourd'hui présentes dans plus de 60 départements, nos équipes sont désormais implantées dans des industries emblématiques telles que Renault, Renault Trucks, Michelin (SUD-Michelin nous a rejoint fin 2015, ce qui constitue une grande victoire dans la recomposition d'un pôle industrie fort dans Solidaires), Scania, SKF, Proxiserve, Iveco, Schneider, General Electric, LDC, Alstom, Bombardier, Fromageries Bel, Technicolor, Bosch, Peugeot, GIMA et AGCO (Massey Ferguson) la Direction des chantiers navals de Toulon et de Ruelle, Fenwick, CSTB, Safran, Airbus Helicopters, Valeo et même Radiall (le groupe dirigé par Pierre Gattaz...)

Des syndicats aux histoires différentes, mais dont les projets et les aspirations rassemblent et construisent une identité commune où l'autonomie garde une grande place.

Traduit en chiffres, cela donne une progression constante et significative du nombre d'adhérents : **de 1200 en 2012, nous sommes passés à plus de 2600 fin 2016**, et les demandes de syndicalisation dans l'USSI continuent. Cette progression se retrouve aussi dans le résultat des **élections professionnelles, puisque l'USSI représente aujourd'hui 12 % des voix de Solidaires dans le secteur privé** et est présente dans plusieurs branches professionnelles.

2 / Les années 2014-2017

Il convient cependant de se pencher spécifiquement sur la partie 2014-2017, autour de trois points :

-A / Le travail d'animation.

Ce dernier a permis la création d'une cinquantaine de sections syndicales et de 22 syndicats territoriaux. **Ces résultats sont le fruit à la fois de l'engagement quotidien des équipes syndicales** dans les entreprises et de la coordination nationale mise en place en termes d'animation, de soutien, de conseils, de rédactions de tracts, de formation syndicale, etc. Tout cela a été rendu possible grâce aux moyens dégagés par l'Union syndicale Solidaires et le fort investissement des camarades dans l'animation. Si plusieurs structures tentent de détacher des camarades au prorata des moyens accordés dans les entreprises, l'équivalent d'un 1,3 ETP pour l'animation nationale d'une Union syndicale de plus de 2500 membres est insuffisant au regard des enjeux et tâches quotidiennes multiples et des centaines de déplacements à travers toute la France. **La construction de Solidaires dans le secteur privé, du moins celui que nous couvrons, repose sur 7 principes que nous souhaitons résumer ici pour discuter de choses concrètes** : une construction qui part souvent de zéro dans les entreprises et secteurs où les suppressions d'emplois et fermetures de sites sont nombreuses (tout comme le sont la répression syndicale et les licenciements) ; une animation permanente (la plupart des syndicats départementaux n'ayant actuellement pas encore l'expérience suffisante pour être totalement autonomes, cela nécessite de ce fait de nombreux moyens au niveau national) ; des recours juridiques incessants lors des désignations de RSS ou dépôts de listes, qui demandent là encore des moyens financiers et humains pour faire face aux nombreuses procédures ; un travail dans l'entreprise à mener pour pousser les équipes syndicales à prendre en compte dans leurs revendications plusieurs facettes de notre syndicalisme, dont l'international ; un choix de terrain, avec des déplacements et formations très fréquents de la part des animateurs nationaux (82 AR en 2017 et plus de 14 000 euros dépensés), afin d'aider les équipes chaque jour sur des problématiques internes dont la négociation collective ou le CE, pierre angulaire de la représentativité ; un apprentissage de la vie démocratique en interne, dans Solidaires industrie mais aussi dans Solidaires, en dégageant des moyens pour participer aux différents SL et commissions nationales ou encore CEFI ; des campagnes internes sur des sujets de différents secteurs à mener pour favoriser la mutualisation des moyens des petites et grandes entreprises, choix politique difficile qui demande beaucoup d'énergie.

- B/ Les difficultés.

Le départ de plusieurs membres du CASI, pour différentes raisons, a affaibli la coordination à certains moments. Ainsi des tâches essentielles ont été délaissées. Il en est de même dans Solidaires, où certains débats ont pris des allures de règlements de compte envers Solidaires industrie, malgré plusieurs propositions de notre part pour sortir par le haut. L'interprofessionnel, au cœur de notre projet syndical, doit être vu comme une mutualisation des moyens et une solidarité entre travailleurs-euses ; mais il faut veiller à laisser les salariés des secteurs concernés s'organiser par et pour eux-mêmes, dans le respect de nos valeurs communes : c'est le principe même de l'émancipation. Aujourd'hui, il est important de souligner

que la construction de Solidaires dans le privé passe aussi bien par le détachement de camarades du secteur public impliqués grâce à leurs structures dans la vie interprofessionnelle que par des moyens dégagés par Solidaires aux structures du secteur privé, ce qui leur permet ainsi de construire l'organisation, enfin il ne faut pas oublier l'investissement des camarades pour ce qui est de la syndicalisation et de la progression de Solidaires dans le privé. Cependant, dans les instances décisionnelles, le déséquilibre entre le secteur privé et le secteur public est malheureusement devenu la règle, avec des risques d'accroissement de cette situation. Rien de très grave dans l'absolu, mais les conséquences s'en ressentent de plus en plus dans les orientations et les débats. Les pratiques et traditions syndicales sont différentes dans nos secteurs et il est regrettable d'avoir vu, ces deux dernières années, certains représentants de structures du secteur public confisquer les débats liés à la structuration et aux moyens du secteur privé - sur la politique de formation syndicale, sur l'AGFPN issue du score des secteurs privés, etc. - tout cela sous couvert « d'interprofessionnel ». L'Union syndicale Solidaires industrie est-elle consultée sur la structuration du secteur public, ses moyens, ses choix ? Non, et nous le ne souhaitons pas. Nous restons persuadés que nous ne construirons pas Solidaires en adoptant des réflexes paternalistes à l'égard du secteur privé ou en opposant interprofessionnel et secteurs professionnels. S'il n'y a pas de développement de ces derniers, l'interprofessionnel restera un slogan, alors qu'il doit être un moyen de construction de la grève générale. Il nous paraît donc important que le SN soutienne les projets des structures du secteur privé, qu'il puisse jouer son rôle de coordination et qu'un débat ait lieu dans Solidaires pour discuter du fonctionnement et du soutien au secteur privé sans remettre en cause l'autonomie de nos structures. **Nous n'avons pas vocation à construire une confédération centralisée, mais à faire vivre un vrai fédéralisme. Il nous paraît donc urgent de programmer un débat spécifique sur la question, pour faire le point mais aussi réfléchir et sortir avec des pistes concrètes sur la représentation des structures. Ainsi pourra régner une ambiance fraternelle entre nos organisations, en évitant les incompréhensions.** Pour avancer lors du CN d'octobre 2017, nous faisons ici le pari qu'il faut être pragmatique et concret, en listant des propositions à mettre en débat. Si nous pensons que les réflexions et débats théoriques sont importants pour saisir tous les enjeux, il ne faut pas non plus qu'ils remplacent des choix efficaces et mesurables sur le terrain par les syndiqués. Pour construire et augmenter l'interprofessionnel, il faut avant tout se renforcer dans les services et administrations, s'en donner les moyens et, selon nous, avancer sur ces deux jambes : à la fois dans la vie interne de notre union syndicale Solidaires et auprès des salariés au quotidien. Treize propositions ont été formulées par notre Union fin août. Un débat sur la participation au SN et sur les conditions de cette participation devra également être discuté lors de congrès.

C / Les projets auxquels nous avons participé :

S'il fallait en citer quelques-uns, emblématiques, en plus de tout le travail de coordination et d'animation national :

- **Les cahiers d'alter** : belle et longue expérience de 2011 à fin 2015, période pendant laquelle Solidaires industrie a détaché des camarades « bénévolement » sur leur temps libre, à savoir chaque week-end. Cette revue juridique a permis d'échanger sur les pratiques des CE avec un décryptage juridique, économique, social, en reprenant nos positions syndicales. Elle a connu 700 abonnements provenant de syndicats (essentiellement membres de Solidaires) et CE. Un bilan a été publié dans le dernier numéro. Le financement était assuré par les abonnements et le droit de tirage du CEFI.

- **Le Progrès Social** : sur le même modèle que *Les cahiers d'alter*, le journal, qui se voulait un outil quotidien, a eu un certain succès. La question du financement a alimenté les fantasmes dans Solidaires. La participation de Solidaires industrie a été à la hauteur des abonnements pris par les structures, qui ont remonté une centaine d'abonnements (soit 20 000 euros collectés). Le soutien s'est surtout illustré politiquement : réseau de diffusion, discussions dans Solidaires... Faute des subventions versées à temps, le journal a dû prendre fin en décembre 2016. Un bilan a été publié également ; il pointait surtout la volonté d'avoir une presse syndicale, quotidienne, pour faire vivre nos positions et les relayer ; dans l'histoire du syndicalisme de lutte, ces expériences de presse ont toujours été portées par les organisations syndicales.

- **Utopiques, cahier de réflexion Solidaires** : 6^{ème} numéro cet automne, la revue de réflexion de Solidaires a été portée par Solidaires industrie notamment. Aujourd'hui, le projet fait consensus dans Solidaires alors qu'au début, il était combattu par certains. Avec 1000 abonnements, le financement est assuré à la fois par Solidaires et par les abonnements.

- **Bière Lucie pour l'entraide** : sortie le 27 septembre (c'est pour dire si le rapport d'activité est réactif ou alors tardivement bouclé !). Une note spécifique sur le sujet a été diffusée.

- **Locaux pour l'Union** : une vraie victoire, grâce aux fonds paritaires nationaux, avec un lieu de vie pour l'animation, les réunions, etc. Depuis fin 2016, il a été validé par le conseil syndical.

- **Des ébauches** : secteur juridique en cours de structuration, *Regard Social* dans Solidaires, etc.

3 / Représentativité/branches

Nous avons régulièrement écrit sur ce que nous pensons de la représentation dans les entreprises (et rappelons-le, ces résultats viennent mesurer la représentativité interprofessionnelle et par branches, à partir des seuls scores dans le secteur privé) comme finalité : la course aux élections, dans l'entreprise ou ailleurs, conduit souvent à des naufrages pour nos pratiques et valeurs. Néanmoins, après le cycle qui vient de se terminer, nous pouvons constater trois grandes tendances :

- **L'augmentation des voix pour les secteurs que nous couvrons**, avec une progression dans les moyennes et grandes entreprises notamment ;
- **La perte de la représentativité dans le caoutchouc** à une vingtaine de voix près (et le même scénario pour la métallurgie Flandres) nous oblige à faire le point : deux fermetures d'usines où nous étions implantés, baisse du score sur quelques sites (compensés largement par de très bons scores en amélioration) mais aussi rattachement d'entreprises à la convention. Ce qui veut dire que le patronat organise le découpage électoral pour sortir les syndicats comme les nôtres quand ils le peuvent.
- **Le travail au sein des branches est essentiel pour se coordonner**, comme nous le faisons avec SUD-Chimie par exemple. Loin d'encourager le paritarisme ou d'alimenter des illusions sur ces réunions, elles sont des lieux essentiels pour construire nos revendications, se rencontrer, bloquer des accords (comme nous l'avons fait avec la CGT et FO via un droit d'opposition majoritaire).

4 / Secteur Structuration / Développement

CASI : réunion mensuelle avec chaque secteur représenté, gestion courante, animation avec la permanence.

Conseils nationaux : tous les 6 mois, sur CFESS, participation de plus en plus importante.

Syndicats départementaux: 22 créations, co-animation importante vis à vis de certains (en plus du suivi d'une trentaine de sections, avec turn over suivant les périodes et moments électoraux et luttes).

Mise en place coordination automobile, à développer sur d'autres secteurs.

Structuration par secteurs: formation, international, entraide-développement, trésorerie, etc.

SUD-Michelin: l'affiliation a fait gagné en terme d'adhérents mais aussi en travail inter-industrie local.

Formation: structuration du secteur et multiplication de formations dans plusieurs départements.

Bulletin Brasero: rédigé par Laurent et Julien, il compte une dizaine de numéros, mais manque cependant de régularité.

Site Internet: réalisé et animé par Gérard (webmaster), il y a cependant un besoin d'alimentation de la part des syndicats.

Permanence / coordination nationale: animée par Julien, Laurent L., Laurent V., Jérôme & Marc.

5 / Secteur Trésorerie

Le renforcement de notre structuration, les contacts fréquents avec les équipes anciennes ou nouvelles, les déplacements dans toutes les régions et la formation des référents départementaux/régionaux ont eu des conséquences positives sur les cotisations. Le CASI s'est investi autour de Laurent Volonté. Là encore, en 2012, avec une structuration moins solide, l'USSI ne réussissait à faire remonter au niveau national que 60 % des cotisations réelles. Cinq ans plus tard, **ce «taux de recouvrement» est passé à 95 %, mais avec une baisse en 2017 puisque ce taux est descendu à 55 % alors que nous sommes au 3T.** Il conviendra de réfléchir à quels moyens nous devons mettre en place sur le suivi trésorerie, la formation, mais il faudra aussi « remettre de l'ordre » pour ne plus perdre de temps avec des éléments statutaires qui sont la base du fonctionnement et sont obligatoires pour se revendiquer de « SUD » et « Solidaires » (qu'importe si les statuts du syndicat portent déjà ce nom). C'est aussi tout simplement permettre de payer notre cotisation au niveau national et au CEFI, en plus de nos campagnes de développement.

Un rapport de gestion de trésorerie est spécifiquement annexé à ce rapport d'activité et nous rappelons que nos comptes sont déjà déposés sur le site Internet de Solidaires industrie. Ce rapport spécifique de gestion - une première - reprend trois grandes thématiques :

- **Un rapport sur l'année 2016**, car les comptes sont présentés à chaque conseil syndical de début d'année (ou de la demi année sur l'année précédente).
- **Une discussion sur certaines lignes** qui a entraîné de nombreuses dépenses, notamment dans le secteur juridique via l'entraide-développement : comment collecter des dons pour continuer à financer les actions de solidarité concrètement ? Comment également faire rentrer davantage les cotisations ?
- **Un projet qui s'appuie à la fois sur les cotisations et sur les subventions FPN** liées à notre

représentativité dans le secteur privé et des discussions complexes dans Solidaires pour l'attribution à notre Union. Pour 2017, dans une vision politique, la trésorerie de Solidaires industrie reprend un budget prévisionnel avec la prise en compte des actions de l'entraide-développement pour permettre de se confronter à la réalité.

6 / Solidaires industrie en lutte(s) (locales & interpro)

Nous souhaitons revenir, en trois temps, sur les domaines liés aux luttes :

- **locales**: fermetures d'usines, suppression d'emplois, etc.
- **loi Travail**: participation importante de notre secteur.
- **campagnes sectorielles** : « pour une autre industrie », « contre les licenciements et suppressions d'emplois », « droit de veto des CE », avec du matériel spécifique de Solidaires industrie.

L'expression « interprofessionnel » est assez clair pour nous, cela signifie qu'il **faut refuser le corporatisme, l'isolement, mais cela dit, nous devons déjà nous construire et nous implanter dans les entreprises et services pour développer l'interprofessionnel**. C'est bien dans les lieux de travail que nous pesons auprès de nos collègues, et l'interprofessionnel - ainsi que les mandats donnés - doit être sous contrôle des syndicats, qui sont la base des décisions. Être interprofessionnel c'est donc dégager des moyens, à partir du moment où il y en a : ce n'est pas décider à la place d'un autre secteur. Notre identité commune, SUD-Solidaires, nous faire sortir de l'entreprise, de notre ville, d'une certaine vision, pour faire un pas de côté et construire des revendications ensemble.

7 / Secteur Entraide (et toujours aussi développement !)

Forte de ses actions d'entraide depuis plusieurs années, l'Union syndicale Solidaires industrie a multiplié les initiatives pour accorder ses actes et ses principes théoriques. Une nouvelle étape s'est concrétisée fin 2016 lorsque nous avons créé le « Cercle d'Entraide et de Développement » de l'Union syndicale Solidaires industrie (CED-USSI). Ayant conscience que les outils doivent être structurants, aussi symboliques que pragmatiques, ce cercle associatif, sous contrôle politique de Solidaires industrie, s'est fixé des ambitions à la hauteur de notre projet de transformation sociale : « *œuvrer et soutenir le développement de l'Union syndicale Solidaires industrie et de toutes ses structures affiliées ainsi qu'organiser des actions de solidarité financière et morale envers ces mêmes structures et adhérent-e-s* ». La solidarité n'est pas qu'un simple slogan et les camarades confrontés à la répression antisyndicale ont pu compter sur ce cercle : un coup contre l'un d'entre nous est un coup contre nous tous. Mais la question financière est bien sûr centrale et les différents dons de plusieurs structures ont alimenté ces actions, qui ne sont aucunement financées via les cotisations - et c'est la force même du CED. En ayant dégagé plus de 36 000 euros en financement d'actions de solidarité, versés à 90 % directement en direction des syndicats départementaux-régionaux, le rôle de l'entraide n'est plus à démontrer. En se dotant d'une cellule d'action spécifique, nous avons pu faire face à des licenciements, des grèves, des dossiers juridiques de contestation, mais nous avons pu aussi continuer à structurer les syndicats territoriaux et accompagner la naissance et la création de sections. S'il faut bien sûr de l'énergie et de l'envie, de l'investissement collectif et individuel des membres du CASI pour multiplier les déplacements dans toute la France (tout en continuant à assurer le lien avec les sections de manière permanente), il faut aussi surtout des moyens.

8 / Secteur Formation syndicale

Une résolution entière est consacrée au sujet mais il convient de souligner le travail important fourni en la matière, structuré dans un secteur « formation syndicale » et animé principalement par Francis, en lien avec le CASI. Les secrétaires départementaux ont également joué un rôle important en permettant aux membres CE, DP et CHSCT de se former dans Solidaires. En trois ans - avec les nouvelles règles et lois -, le travail administratif interne, notre participation au bureau du CEFI, nos contributions et propositions aux formations, nos animateurs interprofessionnels et les différentes formations (conseils sur le terrain normalement) ont permis de passer une étape solide. Il reste encore beaucoup à faire, car la formation syndicale est une base pour l'action au quotidien, mais les représentants au sein de Solidaires industrie ont structuré le secteur et permis de dégager des moyens importants, suite à de longues discussions dans les instances de Solidaires. Il conviendrait que dans chaque département, les syndicats détachent un référent formation pour faire le lien avec le national dans Solidaires industrie mais aussi au niveau des Solidaires locaux pour éviter que des représentants de ces derniers, lors de CN, prennent des positions « individuelles », bien éloignées des réalités de terrain... et des besoins des équipes du secteur privé.

9 / Secteur International

Le secteur de l'industrie est composé à la fois de petites et de grosses entreprises, voire de multinationales. Les premières étant souvent sous-traitantes des secondes ou des multinationales. Les industries automobile, agroalimentaire, aérienne, pharmaceutique, etc. en sont les exemples les plus frappants. Ces industries sont implantées dans divers pays et recherchent souvent à se développer dans les pays à bas coûts. La mise en concurrence des usines au sein de différents pays devient la règle au nom de la soi-disant « compétitivité », autre mot pour désigner l'exploitation et la recherche des profits maximums. Nous avons les mêmes patrons, les mêmes banques, les mêmes fonds de pension qui nous étranglent et nous mettent en concurrence. Quand les salariés d'une usine, d'un centre d'ingénierie ou d'un laboratoire se mettent en grève, alors les salariés du même groupe, de la même branche doivent se sentir concernés, solidaires. Ce qui est en jeu, c'est l'efficacité du rapport de force. C'est pourquoi Solidaires industrie s'est investi dans le travail international. Nous avons des représentants dans la commission internationale de Solidaires et le secteur est animé depuis maintenant 18 mois par Marc, membre du CASI (et de SUD industrie IDF, Renault). Nous participons à la construction et au développement du RSISL (Réseau Syndical International de Solidarité et de Luttés) dont le troisième congrès se déroulera fin janvier 2018 à Madrid.

C'est dans ce cadre qu'entre 2016 et milieu 2017 nous avons pu entrer en contact avec des syndicalistes de l'industrie Turcs, Américains, Espagnols, Belges, Italiens, Mexicains, etc. et lors de grèves ou répressions affirmer notre solidarité avec des salariés de divers pays en lutte. Communiqués de presse, lettres de soutien, interventions dans les conseils d'administration, aides matérielles ou délégations ont été très appréciés.

C'est une intervention importante que SI doit continuer et même développer en s'en donnant les moyens :

- Accueil de délégations étrangères ;
- Participation à des délégations et réunions à l'étranger ;
- Organisation de rencontres en France ;
- Échanges d'informations d'adresses et de contacts ;
- Diffusion des brochures et documents ;
- Développement de nos contacts dans SI et lutte contre le nationalisme et le repli sur soi.

10 / En guise de conclusion pour l'ouverture des débats

Beaucoup de sujets n'ont malheureusement pas pu être traités ici et toutes les actions de Solidaires industrie ne sont donc pas reflétées. **La rédaction d'un rapport d'activité, tâche à la croisée d'un syndicalisme bureaucratique et d'un véritable moment démocratique dans l'organisation, est contradictoire : celui-ci peut raconter beaucoup pour ne pas dire grand chose ou inversement.** L'absence de Laurent change aussi la donne dans notre organisation interne. D'autre part, il convient aussi de saluer tous ces camarades, souvent dans l'ombre, qui travaillent et coordonnent des secteurs dans Solidaires industrie, qui animent les syndicats territoriaux, qui participent d'une manière ou d'une autre à SUD-Solidaires industrie dans leur boîte ou qui soutiennent le CASI sur différentes tâches (maquettes, relectures, site Internet, etc.). Il aurait été chouette que tous ces documents puissent être diffusés en amont ; il aurait été tout aussi chouette que les syndicats alimentent davantage les contributions pour les résolutions.

Nous savons la difficulté de chacun pour gérer le quotidien, la boîte, le syndicat territorial... mais si Solidaires industrie fonctionne, c'est qu'une poignée de camarades ont beaucoup pris de leur temps ces dernières années et le renforcement du nouveau CASI est une nécessité, à partir du moment où il aide et soutient les syndicats territoriaux et que ces derniers « tournent » toujours malgré les détachements. Car notre objectif, c'est de faire vivre un syndicalisme sur le terrain, avant tout, et ensuite coordonner et permettre aux structures de construire ensemble. Pour cela, nos fondations sont essentielles, il faut parfois tout reconstruire après un départ ou un licenciement et nous savons la fragilité qui advient parfois. Néanmoins, par un travail incessant, nous pouvons le dire : si toutes les résolutions adoptées lors du dernier congrès n'ont pas été toutes mises en place, la plupart l'ont été. **Et si SUD-Solidaires industrie continue à se développer et à se renforcer, il nous faut continuer à avancer sur le même chemin, qu'il convient de tracer lors des congrès.**

Le Collectif d'Animation de Solidaires industrie.



Résolution n°1 : « Laïcité : promouvoir le progrès social & lutter contre les discriminations »

note explicative : dans la suite de nos travaux et débats sur la laïcité et la liberté de conscience, cette nouvelle étape doit nous permettre de nous positionner davantage sur un sujet important pour nos collègues de manière concrète, notamment sur l'aspect négociation collective.

1. Définition de la laïcité

La laïcité, n'est pas une opinion ou une valeur, **elle est un principe d'organisation sociale et politique dont les caractéristiques sont les suivantes** : la liberté de conscience, l'universalité des droits, la séparation de la société civile d'une part et des sphères de l'autorité politique et de constitutions des libertés (école, services publics, protection sociale) d'autre part.

Elle transpose dans le droit positif la phrase de Victor Hugo déclamée à la Chambre des députés le 15 janvier 1850 : « *Je veux l'État chez lui, l'Église chez elle !* » Elle se détermine juridiquement par la loi de 1905 et par les trois circulaires de Jean Zay du Front populaire reprises par la loi du 15 mars 2004 (après leur annulation par la loi Jospin de 1989). La laïcité est anticléricale et non antireligieuse. Souvent, pour tenter de définir cette notion universelle qu'est la laïcité, la loi du 9 décembre 1905 « *portant séparation des Églises et de l'État* » est prise comme référence. Dans son article 2, il est situé que « *La République ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte.* » Les détracteurs de la laïcité, tel Sarkozy en son temps, n'hésitent pas à « *adjectiver* » la laïcité (en la disant « *positive* », « *inclusive* », etc.) pour mieux l'instrumentaliser et la détourner de l'idéal laïque. La laïcité est d'abord un cadre juridique, applicable à tous ; elle se définit par la liberté absolue de conscience sans laquelle il n'y a pas de liberté qui vaille. Elle suppose donc la liberté de la presse, la liberté de réunion et d'association, garantissant la liberté de penser et la liberté d'expression. Elle se veut émancipatrice à l'égard de tous les dogmes.

2. Le monde du travail

L'entreprise n'est pas un lieu « neutre » : elle est à la fois l'endroit où la richesse est créée et là où se déroule l'exploitation capitaliste dans des rapports hiérarchisés. Le parallèle serait tentant avec un dogme religieux, car le capitalisme et ses différentes orientations, plus ou moins modernes et libérales, sont érigés suivant un système qui se présente comme homogène et conduit à l'annihilation de toute remise en cause et pensée critique. Néanmoins, la croyance en l'argent et en un destin commun déshumanisé est clairement combattue par notre organisation syndicale avec la mise en perspective d'un projet de transformation sociale - qui passe autant par une nouvelle organisation du travail que par le perfectionnement moral de chaque individu. Ainsi, dans une société où les collectifs et les liens sociaux sont cassés, la religion organisée prend parfois la place des organisations progressistes d'entraide et de solidarité ; il en ressort alors des conséquences diverses, mais dont certaines sont nocives : communautarisme (religieux ou non, privilégiant l'appartenance réelle ou supposée à une ethnie ou une religion plutôt qu'à une classe sociale), essentialisation d'une partie du personnel en l'assignant automatiquement à une religion en fonction de son origine réelle ou supposée, intégrisme et prosélytisme religieux (toutes religions confondues), religiosité exacerbée remettant en cause l'égalité hommes-femmes et dérivant vers des revendications religieuses et non de classe ou encore instrumentalisation du patronat pour opposer les travailleurs entre eux. La laïcité est le socle qui permet de lutter contre toutes ces dérives, en trouvant l'équilibre entre les croyances ou l'absence de croyances de chacun et entre ce qui nous unit dans le monde du travail. Les débats sur la laïcité, sa tentative d'accaparement par l'extrême droite, la naïveté et le cynisme d'une partie de la gauche de la gauche qui relativise tout problème nous conduisent aujourd'hui dans une impasse pour le syndicalisme et les travailleurs si nous ne décidons pas de « *partir du réel pour aller vers l'idéal* », pour reprendre la formule de Jaurès. La paupérisation, notamment des classes les plus populaires et d'une partie de la jeunesse, est un élément qui plonge dans la précarité, la misère et l'isolement, au plus grand bonheur des oligarchies financières et du grand patronat qui peuvent alors se servir du chômage de masse pour diviser et jouer sur les peurs. Il faut donc mener un

combat global contre le capitalisme en permettant l'unité des travailleurs : la laïcité est un socle nécessaire.

3. Combattre les intégrismes religieux

Toutes les religions ont un courant intégriste, minoritaire mais très actif dans certains endroits. En fonction des classes sociales, des villes, des entreprises, l'intégrisme religieux prend des formes différentes. Notre organisation syndicale n'a pas vocation à être juge des libertés individuelles, des consciences et encore moins des interprétations des dogmes religieux ; pour autant, nous n'avons pas vocation à être une courroie de transmission des revendications religieuses et encore moins tolérer des comportements ou revendications qui sont à l'opposé de notre projet de transformation sociale et du collectif. Être démocratique ne consiste pas à porter toutes les demandes du personnel : que ferions-nous si une partie du personnel était pour le non-paiement des heures supplémentaires ? Il nous faut faire preuve de courage quand des salariés, certes très minoritaires, tentent d'exercer une pression et un contrôle social en se servant de la religion. Les exemples remontés par nos équipes montrent des formes différentes. Laisser banaliser des situations minoritaires mais choquantes risque de provoquer une exacerbation des tensions et laisserait le champ libre aux forces réactionnaires, par conséquent le piège de la division nous retomberait progressivement dessus sans que l'on réussisse à organiser le personnel par-delà leurs convictions religieuses ou philosophiques. Il est donc de notre ressort de nous opposer à tous les intégrismes religieux, en défendant les valeurs de liberté, d'égalité, de solidarité et de fraternité. De même, il n'est pas possible de travailler avec des organisations, au niveau de Solidaires, qui se réclament du relativisme culturel ou en partagent les thèses, en essayant de détourner l'antiracisme pour y défendre des positions réactionnaires et communautaristes.

4. Combattre les extrêmes droites politiques

Le combat à mener contre les idées d'extrême droite ne peut être relégué à l'arrière-plan, sous prétexte de prendre en compte les « réalités de terrain ». Les idées racistes, de préférence nationale ou de toute discrimination sont à combattre ; ces organisations et les militants qui s'en réclament ont pour objectif de détruire les organisations syndicales, et l'histoire vient nous rappeler que lorsqu'ils sont majoritaires, les attaques faites contre nos locaux et nos militants ne sont pas un mythe. Il est donc urgent de pouvoir relayer dans nos entreprises nos positions contre l'extrême droite, sans tomber dans un faux front républicain qui n'a rien de républicain et de social. Nous n'avons pas vocation à donner des consignes de vote, surtout pour des candidats issus des classes dominantes. Pour autant, le matériel de « Solidaires antifasciste » réalisé sur la question doit servir à alimenter les débats et la formation de nos militants pour donner des armes nécessaires afin de discuter et d'échanger avec nos collègues. Il conviendra donc de faire en sorte de s'attaquer au fléau des idées d'extrême droite dans nos entreprises, par tous les moyens.

5. Marcher sur ses deux jambes

Nous ne pouvons pas mener un combat sans lutter contre l'un et l'autre : ne pas lutter contre l'extrême droite en luttant contre l'intégrisme religieux et inversement serait voué à l'échec. « *Contre tous les fascismes, qu'ils soient politiques ou religieux* » était le slogan lors des attentats contre *Charlie Hebdo*. Nous insistons sur ce double combat, qui n'est pas celui contre une religion ou même l'idée de croyance individuelle, mais bel et bien contre des extrémismes de droite et religieux dont les projets et pratiques autoritaires constituent des menaces pour nos libertés individuelles et collectives, en se nourrissant aussi des dégâts du capitalisme. Il nous faut aussi réfléchir aux solutions que nous pouvons proposer dans le monde du travail, pour articuler ces positions et les inclure dans notre démarche revendicative au quotidien.

6. Un combat laïque qui ne peut aller sans combat social

La laïcité sans justice sociale n'est qu'un leurre : la République sera sociale ou ne sera pas. Ainsi, défendre la laïcité ne s'inscrit pas dans une démarche de neutralité ; nous pensons au contraire que dans les entreprises, les opinions militantes et syndicales doivent s'exprimer, car elles sont la base de la démocratie sociale. Si le combat laïque et le combat social sont indissociables c'est que concrètement, dans nos entreprises, défendre la laïcité s'appuie sur des revendications d'égalité, et donc de changement radical d'organisation du travail. Ce combat laïque est la « *marque de fabrique* » des forces d'émancipation sociale, féministe, antiraciste, écologiste depuis la Révolution française, et ne peut être que porté en étant inclus dans la question sociale et au

sein des luttes sociales dans leur ensemble. La laïcité permet de rassembler les travailleurs pour lutter.

7. Charte, négociation collective

Certaines entreprises, poussées par les salariés, saisies par les syndicats, pour de bonnes ou mauvaises raisons, ont traité de la laïcité - souvent sous l'angle de chartes, qui confondent neutralité et laïcité. L'exemple le plus flagrant est celui d'une entreprise relevant de notre champ de syndicalisation : *Paprec*. Si l'initiative est louable à la base - lutter contre le communautarisme -, elle se révèle également être une arme contre les opinions syndicales et politiques dans l'entreprise. Les entreprises ne doivent pas avoir seule la main sur les différentes chartes ni sur la formation des salariés ; il n'est pas question de trancher ou d'interpréter les préceptes religieux ou autres, mais de faire en sorte que la laïcité trouve écho dans l'entreprise. Nos prochains travaux internes devront nous permettre de nous positionner clairement sur ce que nous proposons comme alternatives : faut-il une nouvelle loi ? Faut-il laisser à chaque entreprise le soin de régler cette question via le règlement intérieur, ce qui sous-entend que nous ne défendrons plus la hiérarchie des normes en privilégiant alors la négociation dans l'entreprise ? Faut-il uniquement régler la question de manière juridique ? Quel est le rôle d'une direction d'entreprise dans ces situations et surtout leur responsabilité ?

8. Pôle Laïcité dans Solidaires industrie

Afin de mettre en application les principes et orientations définis dans cette résolution, il est acté la constitution d'un secteur « laïcité & lutte contre les discriminations » dans Solidaires industrie. Francky, mandaté par son syndicat, est proposé pour suivre ce secteur en lien avec le secteur entraide-développement du CASI. Ce secteur aura trois fonctions principales :

- coordonner la politique de Solidaires industrie en la matière, en travaillant sur plusieurs questions contenues dans cette résolution qui doivent être prises en compte progressivement et en poursuivant les orientations définies par cette résolution de congrès ;
- conseiller, former, intervenir si nécessaire auprès de nos syndicats membres ;
- représenter au sein de Solidaires nos positions et proposer la création d'un groupe de travail laïcité-lutte contre les discriminations en partant du travail réalisé dans cette résolution.

9. Des revendications universelles

Chaque syndicat, dans le respect des valeurs et des statuts, est autonome pour mener à bien ses actions revendicatives. Nous nous efforçons de rassembler ce qui est épars, de créer une unité entre travailleurs : ainsi, sans pouvoir définir dans cette résolution les revendications à porter ou non, nous nous efforçons en tant qu'organisation syndicale d'avoir une vision collective et universelle de nos revendications, afin qu'elles puissent profiter à toutes et tous, sans lien avec la religion. Le pôle laïcité et lutte contre les discriminations sera mandaté pour réfléchir et avancer dans ce domaine (jours fériés, etc.), afin de construire ensemble des repères revendicatifs sur la question, qui vont des luttes internes dans l'entreprise au niveau interprofessionnel en passant par la gestion des activités sociales et culturelles du comité d'entreprise (restauration, sports...)

10. Contre les discriminations, comment agir ?

Les solutions présentées comme miracles, qui sont souvent celles issues des réflexions du patronat et des syndicats d'accompagnement sont des cache-misères : CV anonymes, discrimination qui pourrait être « positive » (sic) et autres chartes de diversité. Les discriminations sont pourtant nombreuses : entre les hommes et femmes, suivant la situation familiale, l'origine réelle ou supposée, le lieu d'habitation, etc. Elles gangrènent le monde du travail, et c'est bien le rôle des organisations syndicales de prendre à bras le corps cette question, sans avoir à les sous-traiter à différents collectifs extérieurs. Si ces derniers peuvent être une aide précieuse, c'est bien par l'organisation des salariés, par le développement d'une solidarité de classe, d'une forte conscience sociale, afin de bâtir une autre société dès maintenant. Pour se faire, le pôle laïcité et lutte contre les discriminations devra intervenir sur le sujet (procédures d'embauches, mutation, travail de terrain des délégués du personnel, recours juridique, formation, etc.) auprès des syndicats adhérents en développant des fiches et outils.



Résolution n°2 : « stratégie & formation syndicale : permettre le développement maximum de chacun-e pour construire le rapport de force »

note explicative : La formation syndicale, au même titre que d'autres secteurs de Solidaires industrie, comme le juridique par exemple, doit être au service de l'action syndicale. Cette résolution est un condensé des décisions prises lors des derniers conseils syndicaux, et s'inscrit donc dans la suite des travaux et débats de notre Union adoptés par tous.

1. Définir une ligne et une stratégie

Nous avons acté en conseil syndical que nos conseils seraient semestriels et étalés sur 2 jours, dont le temps de formation serait pris en charge au titre du CFESS. La priorité est portée sur des formations tournées vers l'accueil des nouveaux militants et l'animation de la section. Nous intégrerons dans la mesure du possible les groupes de travail sur les supports formation Solidaires. Nous insistons sur l'importance pour chaque militant d'être formé sur les instances. Nous devrions initier des formations dans cette optique. Mais la formation, c'est aussi l'interprofessionnel et nous y engageons des militants en tant que stagiaires et formateurs. Seuls les instituts existant historiquement bénéficient de subventions et permettent l'autonomie des syndicats professionnels (SUD Rail, Sud PTT, Sud Santé Sociaux et Sud cam). Pour les autres syndicats professionnels, il n'y avait pas de subvention avant 2017 et la gestion est centralisée. Les solidaires locaux bénéficient d'un droit de tirage et de moyens spécifiques pour les formations qu'ils mettent en œuvre, tout comme les organisations professionnelles mais en fonction du nombre d'élus formés dans Solidaires. Il nous faut donc réfléchir à la fois à ce que nous souhaitons mettre en place et à comment nous pouvons le mettre en place. À partir de cette réflexion, différents éléments interviennent dans la construction de notre secteur formation pour Solidaires industrie et pour Solidaires également.

2. La formation syndicale, qu'est-ce que c'est ?

Pour nous, la formation syndicale prend trois formes :

- traditionnelle, lors des sessions de formations habituelles interprofessionnelles ou sectorielles, avec des stagiaires et un formateur ;
- l'édition de matériel militant participant à la réflexion, l'apprentissage, le débats, etc. ;
- conseils et animation sur le terrain, auprès des équipes syndicales (AG, réunions de travail, etc.)

3. Former les militants : nos orientations

Se doter d'un plan de formation repose également sur trois conditions, qu'il conviendra de développer au sein du secteur formation syndicale :

- faire participer au maximum nos élus CE, DP et membres CHSCT aux formations Solidaires ;
- développer les formations auprès des équipes d'animations et s'assurer de la mise en place de nouveaux modules suite aux thématiques retenues et adoptées lors de congrès ;
- donner les moyens humains, financiers et de temps (CFESS) aux équipes syndicales, en dégageant les subventions du fonds paritaire national en direction du secteur privé et des solidaires locaux (subvention calculée sur la représentativité unique du secteur privé).

4. Nos outils

L'institut a été créé en 2015 en conformité avec les décisions du conseil syndical (décembre 2015). Il avait pour objet de coordonner et de mutualiser les actions et moyens de formation entre Solidaires industrie, Sud Michelin et Sud Chimie à un moment où seuls les syndicats professionnels dotés d'un institut de formation bénéficiaient d'une subvention et de moyens leur permettant une autonomie dans leur offre de formation. À la suite de cette création et après discussion du BN de Solidaires, le CASI a décidé que l'IFESIS avait pour seul objectif la coordination des politiques de formation de Solidaires industrie, de Sud Michelin et de Sud Chimie. Il n'y a donc pas de trésorerie particulière et les échanges avec Sud Chimie continuent.

C'est donc un secteur formation syndicale, avec le CASI, qui permet l'accomplissement de l'ensemble des démarches administratives et de réflexion politique, autour de Francis Fontana, qui d'ailleurs se propose de continuer. Bernard, lui, a été envoyé lors du congrès national de Solidaires au bureau du CEFI, en remplacement de Francis qui portait parfaitement notre mandat, afin de rappeler nos orientations et permettre d'impulser une vision de terrain concernant la formation syndicale, base de notre développement. Quant au CED-USSI (cercle d'entraide & de développement) de notre Union, créé en 2016 et validé par le conseil de 2017, il permet de définir nos orientations en termes de développement et de structuration de l'Union au sein du CASI (et sous contrôle de celui-ci) et de financer la mise en place de différentes actions de solidarité financière et morale.

5. Des moyens, c'est urgent !

Les cotisations sont la base du fonctionnement du syndicalisme : à ce titre, chaque syndicat se doit d'être en règle avec le trésor. Cela suppose que les adhérents le soient également auprès du syndicat département-régional, et que ce dernier, bien structuré, puisse faire le lien avec la trésorerie nationale. Animer un syndicat c'est aussi y intégrer la question financière, de trésorerie politique et de comptabilité. Afin d'obtenir un taux à 100 % de paiement des cotisations à chaque niveau, il sera mis en place un réseau des trésoriers des syndicats territoriaux, en lien avec la trésorerie nationale de Solidaires industrie. Nous interviendrons auprès de Solidaires pour la mise en place de modules de formations spécifiques sur le sujet.

Mais nos ressources internes, pour lesquelles le choix a été fait de laisser entre 85 et 90 % des cotisations au niveau des syndicats SUD industrie, font face à la réalité : affaires juridiques nombreuses, déplacements très fréquents, matériel... Tout cela a un coût et les équipes syndicales se voient elles aussi confrontées à des dépenses particulièrement importantes. Donner des moyens au secteur privé et notamment aux secteurs industriels - stratégiques dans l'économie - doit être une priorité pour Solidaires, en toute autonomie des structures concernées et sans pouvoir les mettre sous une sorte de tutelle financière.

6. Une campagne de syndicalisation

Pour progresser, la création de nouveaux syndicats et de nouvelles sections est une priorité. Elle est coordonnée par le secteur entraide-développement du CASI, en lien avec les équipes d'animations territoriales lorsqu'elles existent. Il convient donc de continuer à dégager des moyens pour le faire. Cependant, il faut aussi insister sur une campagne massive de syndicalisation, en se dotant d'outils à destination des équipes syndicales pour augmenter le nombre d'adhérents dans nos différentes sections. Les élections dans les entreprises, en donnant des moyens financiers et en donnant l'illusion d'une représentativité électorale, détournent progressivement les équipes d'une syndicalisation massive. Solidaires industrie s'engagera dans une grande campagne en 2018.

7. Construire des repères revendicatifs

Réfléchir à ce que nous souhaitons mettre en avant dans notre syndicalisme SUD-Solidaires dans nos différents secteurs nécessite que nous puissions mettre en place des fiches revendicatives. Utiles pour les équipes d'animation afin de donner une cohérence sur des thématiques, elles permettent aussi aux salariés de se renseigner sur nos propositions et alternatives.

8. Des secteurs structurés

À ce jour, plusieurs thématiques sont constituées autour de secteurs dans Solidaires industrie, qu'elles soient transversales ou bien liées à nos implantations professionnelles, ces différentes liaisons et coordinations travaillent avec le CASI. Chaque secteur est animé par un ou des camarades, proposés par leur syndicat et mandatés par le CASI.

9. À l'échelon français, européen et international

Réfléchir globalement à nos revendications ne peut se faire en se limitant à vision centrée uniquement sur le territoire français. Notre participation à la commission internationale vient le rappeler et nous devons nous efforcer de prendre en compte dans nos analyses et écrits l'aspect internationaliste de notre syndicalisme.

10. L'individu et le collectif, une émancipation commune

Notre conception de la formation syndicale repose sur l'idée de permettre à chaque adhérent le maximum du développement moral et intellectuel personnel, couplée à celle de syndicats

structurés possédant des outils pertinents de formation syndicale. Nous avons donc vocation à faire en sorte que chaque adhérent puisse bénéficier du droit à la formation syndicale et que chaque syndicat ait les ressources internes suffisantes pour mener à bien ses projets.



Résolution n°3 : « Être visible, être lisible, s'affirmer en tant que syndicat SUD dans l'industrie »

note explicative : Permettre de renforcer l'image et l'action de SUD-Solidaires dans l'industrie.

1. Travailler au regroupement des industries

L'Union syndicale Solidaires industrie, depuis sa création en 2006, poursuit un double but sur la structuration : regrouper les différents champs de syndicalisation en son sein dans Solidaires et permettre au niveau du local de les rassembler à travers des syndicats territoriaux - au niveau du département ou de la région. Les SUD industrie territoriaux sont la base de la structuration de l'Union syndicale Solidaires industrie, et à ce titre, en sont les seuls adhérents. Après l'affiliation de Sud Michelin en 2015, nous devons continuer notre travail de rapprochement avec d'autres syndicats de l'industrie de Solidaires. Cela ne passe pas nécessairement par un regroupement statutaire, mais cela doit nous inciter à multiplier les rencontres entre collectifs d'animation au niveau national et à l'échelon local. Ce travail ne doit pas être isolé à Solidaires industrie au sein de notre Union et doit être questionné pour que le sujet avance au sein de la commission syndicalisation.

2. Changement de nom

Le débat entre Solidaires et SUD - Solidaires Unitaires Démocratiques - n'est pas nouveau au sein de notre Union, mais force est de constater qu'il prend un tournant nouveau dans Solidaires industrie où l'identité mise en avant est celle de SUD. Plus dynamique, plus jeune et plus radicale, elle est surtout le nom portée par 95 % de nos syndicats territoriaux. Nous proposons donc un changement de nom, qui devra être porté également en tant que modification statutaire : Union SUD Solidaires industrie (USSI). Mais au-delà de la question du changement nom, c'est bel et bien la façon dont nous sommes perçus par nos syndiqués et les salariés qui nous intéresse. Il faudrait également poursuivre la réflexion sur le terme d'Union. De même, au sein de Solidaires, nous porterons le mandat au prochain congrès pour que Solidaires puisse s'appeler SUD-Solidaires au lieu de Solidaires, qui reste très peu identifié auprès du personnel. Après de nombreux débats, il est cependant retenu à l'unanimité le nom Union syndicale SUD industrie (USSI).

3. Du matériel qui identifie

Nous savons tous l'importance d'être vus et reconnus. Il nous faut réfléchir sur le matériel avec lequel nous souhaitons travailler et le mutualiser pour qu'il puisse être diffusé. Nous proposons ainsi de mettre en place un secteur « communication », en lien avec le CASI. La ou les personnes chargées de ce secteur s'occuperaient de la logistique à travers la coopérative FRAT SCOP de Solidaires industrie, en co-réalisant et en assurant la diffusion de 6 grands types de matériel : autocollants ; drapeaux ; affiches ; vêtements ; ballons ; divers.

Le congrès doit définir les grandes lignes de cette boutique, ainsi que l'organisation concrète ; mais auparavant, les syndicats, s'ils le décident ainsi, doivent prendre l'engagement de centraliser et mutualiser les commandes pour avoir un interlocuteur unique.

4. Notre presse, nos écrits, nos communiqués

La communication externe recoupe à la fois celle réalisée auprès de nos adhérents et sympathisants au sens large et celle auprès du personnel. Donner de la lisibilité à notre organisation passe par du matériel « identitaire » mais aussi par différents écrits pour faire connaître nos analyses, nos propositions et l'existence même de notre syndicalisme de lutte.

- Le journal *Brasero* doit pouvoir être sorti au moins trimestriellement pour qu'il soit diffusé auprès des équipes et utilisé comme moyen de mettre en avant nos positions.

- Les tracts et communiqués doivent s'inspirer des écrits départementaux ou régionaux et les équipes doivent pouvoir faire remonter davantage de tracts pour que les communications

nationales soient le fruit du travail des adhérent-e-s.

- Dans la continuité du mandat du 7 mars 2017, le projet de revue juridique *Regard Social*, sera proposé auprès du CEFI et dans Solidaires, pour impulser une publication du secteur privé avec une vision syndicale de lutte sur les pratiques et le droit social, notamment en CE.

5. Site Internet & listes internes

À la croisée des chemins entre communication interne et externe, les outils numériques sont indispensables aujourd'hui dans le syndicalisme, sans jamais remplacer le travail de terrain et les contacts physiques. Bernard Guillerey, proposé par son syndicat, est disponible pour prendre le mandat de référent sur ces questions. Il sera chargé de mettre en place :

- une liste retravaillée des différents délégués des différentes sections syndicales ;
- une liste de trésoriers des SUD industrie territoriaux pour la trésorerie ;
- toute autre liste interne demandée par un « secteur », dans la continuité des mandats des congrès et conseils, en lien avec le CASI.

Le site Internet actuellement en place doit également être davantage animé dans les publications et repensé pour mettre en avant les syndicats départementaux et régionaux. Une rencontre sera proposée avec le webmaster actuel, Gérard, pour travailler ensemble les pistes et lui demander s'il est d'accord pour garder cette partie du mandat qu'il occupe depuis le début de la création de Solidaires industrie, après vérification auprès de son syndicat.

6. Kits à disposition des syndicats

Des kits/fiches d'accueil seront mis en place à destination des SUD industrie territoriaux afin qu'ils puissent consulter, à tout moment, différentes procédures et des renseignements sur le fonctionnement internes et les axes revendicatifs. En donnant davantage d'autonomie aux équipes, le travail de structuration permettra de renforcer le travail d'animation des différents bureaux locaux pour que la vie interne puisse être enrichie. Voici les fiches proposées : secteur formation syndicale ; contacts génériques USSI & listes mails ; mise à jour sections / syndicats / cartographie ; structurer le syndicat en interne (secrétaires de sections, trésoriers, animer une AG) ; trésorerie nationale et locale, un réseau ; secteur entraide & développement (CED-USSI) ; secteur international ; secteur juridique ; secteur laïcité & lutte contre les discriminations ; créer une section syndicale / accueil ; créer un syndicat départemental-régional ; organiser une lutte ; commander du matériel syndical ; la démocratie dans le syndicat (SL, USSI, sections, etc.) ; ré-industrialisation & lutte contre les licenciements.

7. Cortèges & actions

L'apparition publique revêt un caractère d'une triple importance : elle permet aux équipes syndicales SUD de l'industrie de se retrouver en créant une unité forte, propice à l'organisation de différentes actions (blocages, piquets de grève, etc.) ; elle permet également de montrer la mobilisation dans nos secteurs en donnant un point de rassemblement aux salariés ; enfin elle permet, dans le cadre des manifestations interprofessionnelles, de créer des liens de solidarités avec les autres secteurs. Il convient de réfléchir davantage à nos apparitions et d'éviter certains folklores pour faire face aux nouvelles contraintes telle que la répression policière à laquelle il faut se préparer davantage. L'auto-défense face aux violences étatiques doit nous imposer une vigilance plus grande et des tactiques et stratégies complémentaires de contestation lors des manifestations doivent permettre d'avoir de vrais cortèges SUD industrie. Il est important que ce point soit discuté avant les manifestations et qu'un pré-rassemblement ait lieu pour s'organiser côté industrie dans notre apparition, en plus du mandaté dans chaque départemental auprès du Solidaires local. Enfin, nous pensons que le service d'ordre de notre organisation doit avoir un mandat plein et entier pour aller au contact afin de refuser toutes les fouilles, sans conditions, avant une manifestation.

8. Statuts SUD industrie départementaux

Faire vivre notre Union repose sur trois conditions : l'émergence d'équipes d'animation dans ces syndicats, la coordination entre ces syndicats au niveau géographique et de secteurs, mais aussi des statuts communs. Aujourd'hui, la multiplicité des statuts différents suivant les régions peuvent poser quelques problèmes, sur l'aspect cotisations, champs professionnels ou encore d'un point de vue juridique. Il sera proposé aux syndicats de se doter de statuts référents au niveau national, qui pourront être changés à chaque congrès si besoin et serviront de modèle à la fois pour la création de nouveaux syndicats et pour ceux existants. SUD industrie Francilien, à

l'origine de cette demande, joint les statuts pour les discuter lors de congrès (annexés à cette résolution).

9. Propositions de modifications statutaires USSI

Pour rappel, les statuts nationaux sont librement accessibles ici : <http://www.solidaires-industrie.org/Statuts>

- > 1. Changement de nom : Union SUD-Solidaires industrie (USSI).
- > 2. Chapitre 1, article 1 : rajout dans le champ professionnel : agro-alimentaire et pneumatique (afin de se conformer à la réalité).
- > 3. Chapitre 1, article 2 : rajouter « SUD industrie départementaux ou régionaux » pour les syndicats adhérents.
- > 4. Chapitre 1, article 3 : changement du siège social, 10 avenue Rachel, 75018 Paris.
- > 5. chapitre 3, article 4 : changement du nom du bureau par « CASI » et insertion de « deux co-secrétaires et deux co-trésoriers »

*

**

Sont élus, sur présentation de leur syndicat, et à l'unanimité du congrès, pour la composition du Collectif d'Animation de SUD industrie :

- Céline Verneau (SUD industrie NCF)
- Laurent Lacoste (SUD industrie IDF)
- Laurent Volonté (SUD industrie NCF)
- Marianne Gaillard (SUD industrie NCF)
- Jérôme Lorton (SUD industrie Rhône-Alpes / SUD Michelin)
- Bernard Guillerey (SUD industrie IDF)
- Jean-François Vial (SUD industrie 35)
- Mohamed Khenniche (SUD industrie IDF)
- Guy Perbal (SUD industrie 54-57)
- Jean-Michel Dréan (SUD industrie IDF)
- Francis Fontana (SUD industrie NCF)
- Marc Tzwangue (SUD industrie IDF)
- Philippe Aubry (SUD industrie BN)
- Francky Poiriez (SUD industrie IDF)
- Julien Gonthier (SUD industrie IDF)

Les syndicats de SUD industrie et la liste des membres du bureau seront déposés par le CASI. Conformément aux statuts en vigueur, le CASI a désigné en son sein :

- deux co-secrétaires : Marc Tzwangue & Julien Gonthier
- deux co-trésoriers : Céline Verneau & Laurent Volonté

Les animateurs de secteurs ont également été désignés.



Décès de notre ami & camarade Laurent Lacoste

Paris le 16 Octobre 2017,

« Il n'y a qu'un seul amour, celui des vivants et celui des morts (...) maintenons lumineuse et droite la flamme de l'amour unique et de l'esprit humain »

Camarades,

C'est avec une immense tristesse que nous vous annonçons le décès de Laurent Lacoste, coordinateur national de Solidaires industrie dans sa cinquantième année, d'un cancer foudroyant. Avant d'être un animateur syndical brillant, c'était avant tout un ami pour plusieurs d'entre nous. Son départ précipité vient nous percuter et les jours heureux qu'il construisait à travers son engagement quotidien doivent rester notre fil conducteur, tout comme son sens du partage et de la fraternité.

Avant tout autodidacte, Laurent a pourtant multiplié les métiers. Journaliste pendant une dizaine d'années au début de sa carrière dans plusieurs organes de presse, il a ensuite travaillé dans les services et l'industrie. Il a été l'un des piliers de sa section syndicale, secrétaire du CE et membre du CCE, élu de terrain, déterminé, fin stratège, Laurent était apprécié de ses collègues et de ses camarades. Il a multiplié les engagements, en portant des projets ambitieux dont il était si fier, des Cahiers d'Alter au « Progrès Social » en tant que directeur de publication. Profondément humaniste et spirituel, doté d'un solide sens de l'éthique, son départ nous plonge dans l'obscurité. Nos moments de joie, de lutte, d'échanges, nos discussions passionnées viennent nous rappeler l'importance de continuer à faire vivre tous ces souvenirs communs. Il aimait nous répéter *« que si nous travaillons à la révolution, peut-être que nous ne la verrons pas »*, rappelant sa vision à long terme, constructive et généreuse.

Le Cercle-d'Entraide de SUD industrie sera également mis à contribution pour participer à la cérémonie d'enterrement qui aura lieu le 19 octobre 2017 à Pau, dans la stricte intimité. Une

délégation de l'Union syndicale SUD industrie, composée notamment de membres de la section syndicale, sera présente, pour rappeler notre attachement à ses combats ; nous y serons surtout pour l'accompagner dans son dernier voyage et lui montrer tout notre attachement aux côtés de sa famille qui a été là jusqu'au bout sans rien lâcher, lui ayant permis une fin de vie dans la dignité.

Laurent nous manque. Vous pouvez envoyer un mot si vous le souhaitez à l'attention de sa famille et ses amis à l'adresse ced@ussi.fr



Ni couronnes ni de plaques, Une quête au profit de la Fondation pour la Recherche Médicale est ouverte. Vous pouvez vous rapprocher de l'entraide si vous souhaitez y participer, en lien avec sa famille.

Contacts par secteurs

Une question, demande d'avis ou de conseils, un document recherché... contactez le bon « secteur » via votre syndicat départemental-régional SUD industrie.

Entraide & Développement

Julien Gonthier - 06.30.55.33.56 / Jérôme Lorton - 06.23.86.15.47

ced@ussi.fr

Trésorerie

Céline Verneau - 06.81.76.80.15 / - Laurent Volonté - 06.29.62.43.33

tresorerie@ussi.fr

Formation syndicale

Marianne Gaillard - 06.65.93.32.78 / Francis Fontana - 06.30.71.78.22
en coordination avec Bernard Guillerey, mandaté USSI au CEFI

formation@ussi.fr

Juridique

Mohamed Khenniche - 06.66.61.04.12 / Jérôme Lorton - 06.23.86.15.47

juridique@ussi.fr

International

Marc Twzangue - 06.82.55.83.16

international@ussi.fr

Laïcité & lutte contre les discriminations

Francky Poiriez - 06.50.00.91.71

laicite@ussi.fr

D'autres secteurs sont en cours de structuration : la boutique militante, la communication, des liaisons de secteurs professionnels... Pour toutes autres questions générales, contactez directement la coordination nationale :

permanence@ussi.fr

Remontez vos mises à jour de coordonnées complètes pour les syndicats SUD industrie territoriaux (départementaux et régionaux) concernant les secrétaires et trésoriers ainsi que les courriels des sections affiliées. Merci !